

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID : 035-243500618-20220919-2022_079-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLELAN-LE-GRAND
02 99 06 84 45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations Conseil communautaire Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mil deux, le 19 septembre à 20 h 00, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Ozégane 5 rue des Korrigans 35380 Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 9 septembre 2022.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (E-pouvoir à Audrey GRUEL), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (P), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (E – pouvoir à Sandrine NOGUES), Stéphanie DUMAND (E), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P), Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (E-pouvoir à Didier GUÉRIN), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (E-pouvoir à Bénédicte ROLLAND), David MOIZAN (E-pouvoir à Annick AUBIN), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (E), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (E-pouvoir à Murielle DOUTÉ-BOUTON), Catherine ROBIN (P), Bénédicte ROLLAND (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P).

Secrétaire de séance : Pierre PERSEHAIE

RÉPUBLIQUE
FRANCAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE
COMMUNAUTÉ

N°2022-079

En exercice : 30
Présents (P) : 22
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 6
Nombre de votes : 28

**PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
MODALITES DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ET NOTE
D'INFORMATION SUR LES REPONSES APPORTEES, PAR LA
COLLECTIVITE, A L'AVIS TECHNIQUE DE L'ETAT SUITE A LA
PERIODE D'INSTRUCTION DU RAPPORT PLAN CLIMAT**

Vu les statuts de la communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du diagnostic du PCAET par délibération du conseil communautaire du 11 juin 2018,
Vu l'approbation de la stratégie du PCAET par délibération du conseil communautaire du 31 mai 2021,
Vu l'approbation du programme d'actions du PCAET par délibération du conseil communautaire du 08 novembre 2021,
Vu l'approbation du projet en vue de son instruction par délibération du conseil communautaire du 4 avril 2022.

Madame la Vice-présidente en charge de la Transition écologique et de la Mobilité rappelle à l'assemblée que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LETCV), adoptée en août 2015, renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique. Elle précise la mise en place des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), désormais confiée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants (article 188 de la LETCV).

Madame la Vice-présidente rappelle le contexte.

Dans le cadre de leurs compétences en matière de Climat-Air-Énergie, les Communautés de communes de Brocéliande, Montfort et Saint-Méen Montauban ont lancé l'élaboration de leur PCAET en 2017, avec la spécificité de Brocéliande Communauté territoire « non obligé » (cf. LETCV Août 2015 et seuil des 20 000 habitants). Elles ont mené l'élaboration du diagnostic et de la stratégie de façon conjointe au travers d'une mission PCAET confiée au Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande.

1. Objet de la consultation du public

Dans le cadre de la procédure d'adoption du PCAET, une consultation publique est organisée à la fois par voie électronique sur le site internet de Brocéliande Communauté et par voie papier, sur le projet de PCAET arrêté par le conseil communautaire du 04/04/2022.

Le PCAET est établi pour une durée de 6 ans (2023-2028). Le projet constitue la réponse stratégique et opérationnelle de la Communauté de communes, en coopération avec Montfort Communauté et la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban, ainsi qu'avec les acteurs socio-économiques du territoire aux problématiques de dérèglement climatique constatées à l'échelle mondiale.

Le projet a été transmis pour avis le 25/04/2022 à l'Autorité Environnementale et au Président de la Région Bretagne, lequel n'a pas émis d'avis.

Cette phase d'instruction a fait l'objet d'un avis technique des services de l'Etat assorti de recommandations, reçu le 27/07/2022. Ces avis font partie des pièces soumises à la consultation publique.

2. Date et durée de la consultation

La consultation publique est programmée du lundi 17 octobre au mercredi 30 novembre 2022 inclus.

3. Composition du dossier

Le dossier mis à disposition du public comprend :

1/Le projet de PCAET arrêté le 04/04/2022 :

- Le diagnostic territorial « climat, air, énergie »
- La stratégie « climat, air, énergie » du territoire

- Le programme d'actions 2023-2028
- L'Évaluation Environnementale et Stratégique

2/ L'avis de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) et de l'État sur le projet de PCAET

3/ La réponse de la Communauté de communes sur la prise en compte de l'avis de l'État

4/ La délibération du Conseil communautaire en date du 04/04/2022 arrêtant le projet de PCAET

5/ La synthèse non technique du PCAET.

4. Modalités de consultation

Durant la période de consultation, le dossier est mis à disposition du public par voie numérique, sur le site internet de Brocéliande Communauté à l'adresse suivante : <http://www.cc-broceliande.bzh> et en version papier, aux lieux, adresses, jours et horaires d'ouverture suivants :

Mairie de Bréal-sous-Montfort

2, Rue de Bruz 35310 Bréal-sous-Montfort

Ouvert du lundi au vendredi

9h00-12h00 - 14h00-17h00

Samedi - 9h00 à 12h00

Mairie de Plélan-le-Grand

37, Avenue de la Libération 35380 Plélan-le-

Grand Ouvert du lundi au vendredi

9h00-12h00 - 14h00-17h00 (16h30 le

vendredi)

1^{er} et 3^{ème} samedi du mois - 9h00 à 11h30

Brocéliande Communauté

1, Rue des Korrigans 35380 Plélan-le-Grand

Ouvert du lundi au vendredi

9h00-12h30 - 14h00-17h00

5. Observations du public

Les observations sont à réaliser durant la période de consultation définie au 2. de la présente délibération :

- Par voie numérique sur le site internet de Brocéliande Communauté ;
- Sur le registre papier, mis à disposition du public sur les trois lieux cités ci-dessus, aux jours et horaires indiqués.

6. Bilan de la consultation

Au terme de la période de consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé et consultable pendant un an par voie électronique sur le site internet de Brocéliande Communauté.

7. Mesures de publicité

Un Avis de Consultation Publique (ACP) sera publié 15 jours avant ouverture de la période de consultation :

- Par voie de publicité Medialex
- Par voie numérique sur le site internet de la Communauté de communes ;
- Par voie d'affichage au siège de Brocéliande Communauté et dans les 8 mairies.

8. Suite de la procédure

Le Président proposera au conseil communautaire le choix d'intégrer ou non les observations émises durant la période de consultation publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de VALIDER les modalités de la consultation publique du PCAET.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID : 035-243500618-20220919-2022_079-DE

- d'INFORMER que, conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Énergie Territorial, la présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet du Département d'Ille et Vilaine
- Au Président du Conseil Régional de Bretagne
- Au Président du Conseil Départemental
- Au Président du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 20 septembre 2022,
Pour extrait conforme,
Le Président,
Bernard ETHORE

brocéliande
communauté